

TERRASSE Surélevée

Que le projet soit situé hors ou dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique.

Déposer une déclaration préalable

***Attention : il existe 2 formulaires :

1. déclaration préalable (travaux sur maison individuelle) 13703*
2. déclaration préalable (travaux sur autre construction) 13404*

Formulaire Cerfa / cerfa téléchargeable sur www.service-public.fr

DP 1 - Plan de situation du terrain / Plan cadastral (www.cadastre.gouv.fr)

DP2 - Plan de masse à l'échelle avec implantation de la terrasse

DP4 - Plan des façades avant travaux / Plan des façades après travaux

DP7 - Photos en couleur de la façade concernée par les travaux (1 vue de près)

DP8 - Photos en couleur de la façade concernée par les travaux (1 vue de loin)

DP11 - Descriptif des travaux en précisant les matériaux et les teintes utilisés

DP6 - Insertion paysagère du projet (sur photo)

Réglementation :

(distance - hauteur à respecter par rapport aux limites séparatives, par rapport aux voies)

Veillez-vous référer au règlement du PLUiHD
(sur le site de Grand Chambéry / règlements secteur urbain)

Délai d'instruction

1 mois

2 mois si périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique

Liste donnée à titre d'information